

<http://dechargelarevue.com/Le-poete-palestinien-Ashraf-Fayad.html>



# Le poète palestinien Ashraf Fayad condamné à mort

- Le Magnum - Repérage -

Date de mise en ligne : dimanche 29 novembre 2015

---

Copyright © Décharge - Tous droits réservés

---

**En 2013, le poète palestinien Ashraf Fayad**, représentait l'Arabie saoudite à la Biennale de Venise. Il est aujourd'hui condamné à mort par un tribunal de ce même pays pour des poèmes « aux idées athées ». Une pétition tourne actuellement pour sauver ce poète : on en trouvera les données en *Repères*, à la suite de cet article. J'avoue être très sceptique sur la puissance d'un clic, ce qui n'est peut-être pas une raison de s'abstenir. Ce qui importe aussi, c'est que circule l'information. Ci-après, le texte de la pétition :

Le poète palestinien Ashraf Fayad a été condamné à mort, vendredi 20 novembre, pour « apostasie ». En d'autres termes, l'Arabie saoudite lui reproche d'avoir tenu des propos contre Dieu et contre le royaume. Une accusation qui repose sur un témoignage unique.

Le poète avait déjà été détenu en 2013, pour blasphème. Relâché le lendemain, Ashraf Fayad avait de nouveau été arrêté en janvier 2014. Il avait été condamné alors à quatre ans de prison et 800 coups de fouet en première instance après une plainte provenant d'un groupe de discussion culturel dans un café d'Abha (sud-ouest) : un homme affirmait l'avoir entendu tenir des propos contre Dieu, tandis qu'un religieux l'accusait de « blasphème » dans un recueil de poèmes écrit dix ans plus tôt.

Lors du premier procès, Ashraf Fayad avait démenti que son ouvrage fût « blasphématoire », mais s'était quand même excusé. La cour n'avait alors « pas voulu le condamner à mort ».

Mais mardi [24 - 11 - 2015 donc], et selon l'ONG Human Right Watch, un autre tribunal est revenu sur cette décision, jugeant que « le repentir, c'est pour Dieu ». Privé de carte d'identité, le poète n'a pu bénéficier de l'aide d'un avocat pour se défendre.

Pour Ashraf Fayadh, cette condamnation vient après de nombreux problèmes rencontrés avec la police religieuse. Pour ces amis, qui avaient alors lancé une page de soutien, la police religieuse n'ayant trouvé aucune trace « d'incitation à l'athéisme » dans ses poèmes, l'avait poursuivi pour avoir fumé et pour arborer des longs cheveux.

*Post-scriptum :*

**Repères** : Pétition : *Pour sauver le poète palestinien Ashraf Fayad* : cliquer [ici](#).

Pour en savoir plus : *Le sabre contre la poésie*, sur le site de [l'Humanité](#).

**Après coup** : Le site du [Chemin d'Arthur](#), animé comme la revue [le Moulin des loups](#) par Christian Duquesnes a relayé et complété l'article ci-dessus, et Carole Carcillo Mesrobian y a inscrit un poème de circonstance : *Les autres tous* :

Tu as chanté du chant des livres  
Tu as osé parole (...)

A découvrir.